

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

HAS
Haute Autorité de santé

Décision n° 2015-0238 DD/SG du 15 décembre 2015 du directeur de la Haute Autorité de santé portant délégation de signature à Mme Viviane MALETERRE

NOR : HASX1531013S

Le directeur de la Haute Autorité de santé,
Vu l'article R.161-87 du code de la sécurité sociale ;
Vu la décision n° 2015-0039 DP/SG du 2 décembre 2015 du président de la Haute Autorité de santé portant désignation d'un ordonnateur secondaire,

Décide :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement du chef du service systèmes d'information, délégation est donnée à Mme Viviane MALETERRE, responsable du pôle infrastructure et services aux utilisateurs du service systèmes d'information, pour signer, en mon nom et dans la limite de ses attributions, tout engagement, dans la limite d'un montant maximum de 19 999 € (HT) par engagement.

Article 2

La présente décision prend effet le 1^{er} janvier 2016 et sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes.

Fait le 15 décembre 2015.

Le directeur,
D. MAIGNE